

REGLEMENT PARTICULIER

Du 27^{ème} tournoi national de

Vénissieux

Les 19 et 20 octobre 2019

I. Cadre du tournoi

1. Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD sous la responsabilité des Juges-Arbitres.
2. Le Juge arbitre principal sera Olivier MARTIN du club de Corbas. Il sera assisté de Florentin DUVERGER du club de Vénissieux.
3. Le tournoi est autorisé par la ligue Auvergne Rhône Alpes de Badminton et de la FFBaD. N° d'autorisation : en attente
4. Le tournoi se déroulera sur les deux salles Jacques Anquetil et Jacques Brel, soit sur 13 terrains.
5. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés FFBaD de P12 jusqu'au niveau N2 sans limitation de points et aux joueurs des pays limitrophes (Italie, Suisse, Allemagne).
6. Le tournoi accueillera des joueurs de para-badminton dans les catégories WH1 et WH2 en simple au gymnase Anquetil.
7. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement particulier. Les Juges-arbitres ont la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
8. Tout joueur doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence sur Poona avant le 04/10/2019.
9. Les têtes de séries seront désignées par les organisateurs sous le contrôle des juges arbitres, au CPPH en vigueur au 6 Octobre 2019 lors du tirage au sort.

II. Modalités inscriptions / remboursements / forfaits

10. La feuille d'inscription devra obligatoirement nous parvenir avant le 4 Octobre 2019, cachet de la poste faisant foi ; aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement. Les frais d'inscriptions sont de 18 € pour un tableau, de 21 € pour 2 tableaux.
11. 2 tableaux sont possibles pour toutes les séries. En revanche il n'est pas possible de faire du simple et du mixte.

12. Les inscriptions et paiements peuvent être envoyés par les clubs ou bien de façon individuelle. NB : en fonction de la mise à jour du CPPH le 06/10/19 et de son évolution, vous serez affecté dans la série correspondant à votre rang par rapport aux inscriptions globales du ou des tableaux souhaités. Pour les paires, la moyenne des CPPH sera faite pour déterminer son rang dans le tournoi et la série dans laquelle elle sera affectée.
13. En cas de forfait d'un participant, un joueur de simple peut être remplacé par un joueur inscrit et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. La même règle s'applique en cas de forfait d'une paire de double. Les listes d'attente seront constituées par rapport à la date de réception des inscriptions complètes (fiche + règlement des frais d'engagement)
14. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, en double, un joueur privé de son partenaire peut demander son remplacement par un autre joueur. S'il ne trouve pas de nouveau partenaire, il sera lui-même retiré du tableau et une autre paire pourra prendre la place ainsi libérée. La nouvelle paire ne doit pas avoir une valeur telle qu'elle aurait dû occuper une place de tête de série plus élevée que la paire remplacée. La constitution de la nouvelle paire ne doit avoir aucune incidence sur la composition d'une autre paire dans le même ou un autre tableau. Deux joueurs privés de leurs partenaires respectifs peuvent constituer ensemble une nouvelle paire.
15. Les remboursements des joueurs en liste d'attente se feront dans la mesure du possible le jour du tournoi. Pour les inscriptions club, un chèque sera remis à un représentant du club en main propre contre décharge. Si aucun représentant n'est présent le jour du tournoi, le remboursement sera envoyé par courrier au lendemain de la compétition. Pour les inscriptions individuelles, le remboursement sera envoyé au lendemain de la compétition ou en main propre contre décharge si présent le jour du tournoi.
16. Les droits d'inscriptions des joueurs forfaits après la date du tirage au sort ne seront remboursés qu'en cas d'une force majeure dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de travail). RGC 3.1.5. Le remboursement sera envoyé par courrier au lendemain de la compétition.
17. Les joueurs forfaits ou blessés, après le tirage au sort du 6 Octobre 2019 et ce jusqu'à la fin de la compétition devront envoyer un justificatif dans les 5 jours après la compétition à la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Badminton par mail : sophie.bluy@badminton-aura.org Préciser le nom prénom N° de licence du joueur ainsi que le nom de la compétition.

III. Programmation : Séries, tableaux, échéanciers, récompenses, partenaire.

18. Tous les tableaux seront en poules avec 2 sortants.
19. Le samedi de 8h00 jusqu'à environ 21h00 dans les deux salles : Simples et Mixtes jusqu'aux finales incluses. Le dimanche de 8h30 jusqu'à environ 17h30 : Doubles Dames et Doubles Hommes. Les récompenses seront données à la fin de chaque finale.
20. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-arbitre pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés

jusqu'à 1h en avance, au-delà avec l'accord des joueurs concernés. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-arbitre et devront obtenir l'accord de ce dernier qui leur indiquera un horaire maximum de retour.

21. Les organisateurs en accord avec les Juge-arbitres, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement de la compétition.
22. Les récompenses seront sous forme de bons d'achat pour toutes les séries chez notre partenaire Larde Sport, pour une valeur d'environ 3000 €.
23. Notre partenaire tiendra un stand dans la salle Jacques Anquetil sur les deux jours du tournoi (cordage et vente de matériel, volants)

IV. Règles du jeu : pointage, temps de préparation, arbitrage, tenues, pauses

24. Tous les joueurs devront, dès leur arrivée se faire pointer à la table de marque dans les deux salles.
25. Le plateau de jeu est réservé aux juges arbitres, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux entraîneurs. La mise en place de chaises rendra possible le coaching entre les points dans les deux salles.
26. Les volants seront à la charge des joueurs : En cas de litige le volant choisi sera celui en vente dans la salle : RSL T3. Le volant en plastique pour la catégorie P sera le : Yonex Mavis 600.
27. Les matchs seront auto-arbitrés. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi en cas de litige.

28. Tout volant touchant les infrastructures fixes et mobiles (panneaux, lampes, filins...) sera compté comme faute en jeu, sauf au service, où il pourra être engagé 2 fois. Cette règle est la même pour les deux salles.
29. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports.
30. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
31. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains. Le règlement sera affiché dans la salle.
32. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de « 5 minutes » pourra être disqualifié par le Juge-arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.
33. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (minimum 2 raquettes, boisson, serviette.).
34. Dès leur arrivée sur le terrain, les joueurs disposent de 3 minutes de préparation (Test des volants, mise en tenue compris). Les juges arbitres seront vigilants à ce temps de préparation des joueurs.
35. Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 pts dans chaque set et ainsi qu'entre chaque set mais ils devront être de retour à 40 s à l'arrêt de jeu de 11pts et à 1min 40 entre les sets sinon ils pourront être sanctionnés par le Juge arbitre de la salle.
36. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 mn quelle que soit la discipline. Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le Juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

V. Divers

37. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents.
38. Les joueurs sont priés de respecter les lieux (salle et vestiaires) et de ne pas dégrader le matériel mis à disposition lors de la compétition (filets, poteaux, caisses plastiques...).
39. Le Comité Organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de cette « 27^e tournoi national de Vénissieux » en observant ce règlement et en respectant les décisions du Juge Arbitre.

Juge arbitre principal : Olivier MARTIN

Juge-arbitre adjoint : Florentin DUVERGER